Nations Unies E/CN.6/2011/NGO/27

Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-cinquième session
22 février-4 mars 2011
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.

10-66869X (F)

Merci de recycler

Déclaration

1. L'Association mondiale des guides et des éclaireuses estime que la fillette doit être au centre des efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et, par ailleurs, que l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation et à l'emploi est d'importance cruciale pour garantir à celles-ci l'égalité et l'autonomisation.

2. L'élimination de toutes les formes de violence et de discrimination â l'égard des femmes et des filles est une condition préalable essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à la bonne mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Pourtant, l'élimination de la discrimination et de la violence dans le meilleur des cas n'a que lentement progressé et, dans le pire, n'a pas progressé du tout.

Accords déjà conclus et engagements pris

3. La nécessité d'assurer aux filles et aux jeunes femmes l'accès à une éducation et une formation de qualité, non discriminatoires, est attestée dans de nombreux rapports de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes. De même, le Programme d'action de Beijing le souligne en :

- Affirmant que le droit à l'éducation est un droit fondamental et un instrument essentiel de la réalisation de l'égalité, qui permet par ailleurs d'assurer que les femmes peuvent devenir « des agents du changement » (par. 69);
- Insistant sur le fait que la discrimination à laquelle les filles sont en butte en matière d'accès à l'éducation se poursuit en de nombreux endroits du fait de facteurs tels que les traditions, les mariages et les grossesses précoces et de la pénurie de matériel didactique approprié, sexospécifique et non discriminatoire, et du danger de harcèlement sexuel (par. 71);
- Insistant sur le fait qu'il faut investir dans l'éducation et la formation de type classique ou non des filles et des femmes (par. 69);
- Affirmant que les programmes scolaires doivent cesser de renforcer les stéréotypes traditionnels et les préjugés sexistes et au contraire s'adapter aux besoins spécifiques des filles et des femmes d'une part, et que l'absence d'éducation en matière de santé sexuelle et procréative a de graves conséquences pour les filles et les femmes (par. 74).

4. Les objectifs 2 et 3 du Millénaire pour le développement reconnaissent également que l'accès universel à l'enseignement primaire et l'autonomisation des filles et des femmes sont d'importance clef dans la lutte contre la pauvreté dans le monde et dans la réalisation de sociétés et d'avenirs justes et durables.

5. L'importance de l'élimination de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles est également bien attestée. Le Programme d'action de Beijing le souligne en :

- Affirmant que la discrimination à l'égard des femmes commence dès leur plus jeune âge et que c'est donc dès la naissance qu'il faut y faire face (par. 38);

- Affirmant que la violence à l'égard des femmes fait obstacle à la réalisation de l'égalité, du développement et de la paix et qu'elle les empêche de jouir de leurs droits fondamentaux (par. 112);
- Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes a un coût social, sanitaire et économique élevé pour la société (par. 117);
- Recommandant que les systèmes éducatifs favorisent le respect de soi ainsi que le respect mutuel et l'esprit de coopération entre les femmes et les hommes (par. 119);
- Reconnaissant que la fillette est souvent victime de discrimination dès l'enfance et que de ce fait les garçons sont plus nombreux que les filles à atteindre l'âge adulte (par. 259).

6. Le Secrétaire général des Nations Unies a également fait de la violence à l'égard des femmes et des filles un domaine prioritaire dans la campagne « Tous unis pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes » qu'il a lancée, tandis que la création de la nouvelle entité ONU Femmes montre bien qu'il existe un engagement international de mettre fin au cycle de la discrimination auquel les filles sont confrontées dès leur naissance. Jusqu'à présent toutefois, les progrès réalisés dans l'élimination de la violence ont été incroyablement lents.

Les filles souffrent de manière disproportionnée

7. L'Association mondiale des guides et des éclaireuses constate que les filles et les jeunes femmes ont beaucoup plus de mal à exploiter leur potentiel et à connaître une vie saine et satisfaisante. L'accès à l'éducation et la qualité de cette éducation sont toujours entachés de graves préjugés discriminatoires, 70 % des 130 millions d'enfants du monde non scolarisés étant des filles, et l'enseignement primaire comptant 42 millions moins de filles que de garçons. Les filles qui ne passent pas par le primaire seront les femmes de demain qui constitueront deux tiers des 875 millions de personnes analphabètes dans le monde, et chaque année de scolarisation perdue représente une perte de 10 à 20 % des futurs revenus des filles.

8. Les traditions culturelles restrictives limitent les chances offertes aux filles et les contraignent au rôle de pourvoyeuses de soins et d'aide domestique, ce qui les expose à la maladie, à la négligence et à la violence. Les structures de la famille patriarcale donnent la première place aux besoins des garçons. Du fait de leurs difficultés économiques, les parents ont tendance à voir dans leurs enfants, notamment les filles, une ressource en main-d'œuvre supplémentaire.

9. Même lorsque les filles ont reçu une éducation, leur capacité de gains est souvent inférieure à celle des hommes, car elles sont moins nombreuses à se spécialiser dans des domaines d'études permettant d'accéder à la réussite économique. Les femmes qui occupent un emploi sont toujours loin de bénéficier des mêmes émoluments et du même statut que les hommes. Elles sont plus susceptibles d'occuper des emplois dangereux, précaires, mal payés. Au cours des dernières 10 années, la technologie a énormément progressé; cependant, les filles sont souvent les dernières à en bénéficier et sont considérablement sous-représentées dans les domaines de la science et de la technique.

10. Parmi les autres obstacles à l'éducation des filles, il convient de mentionner l'insuffisance des locaux scolaires, le manque d'enseignantes, les longues distances à parcourir pour arriver à l'école, les frais de scolarité inabordables, le manque

d'installations et de produits sanitaires et l'existence de normes culturelles qui renforcent les rôles traditionnels des femmes

11. On estime à 60 millions le nombre de filles qui, chaque année, sont agressées en allant à l'école ou en revenant de l'école; de plus, la violence et les sévices sexuels perpétrés à l'école, souvent le fait d'enseignants, représentent un danger majeur pour les filles qui sont scolarisées. La violence à l'égard des filles et des jeunes femmes peut également avoir de graves conséquences sur leur santé, saper leur estime de soi et intensifier les préjudices sexistes et les stéréotypes culturels.

12. Cette épidémie de violence a été décrite par le Secrétaire général des Nations Unies comme la violation des droits de l'homme la plus affreuse, la plus systématique et la plus répandue au monde. Les filles sont particulièrement exposées à la violence, étant en butte à une discrimination fondée à la fois sur le fait qu'elles appartiennent au sexe féminin et qu'elles sont encore des « enfants ». Elles sont vulnérables à la violence au foyer et à l'école, et sont de plus exposées à un risque grave de pratiques préjudiciables telles que le mariage précoce ou les mutilations génitales féminines.

Les filles sont les agents du changement par excellence

13. Pourtant, nous savons que les filles et les jeunes femmes constituent l'élément fondamental de nos collectivités si nous voulons que les chances soient véritablement offertes à tous et assurer un avenir durable à l'humanité.

14. Plus de 600 millions de filles vivent dans le monde en développement. Le processus d'un changement valable et durable passe par la transformation de la vie des filles et des jeunes femmes. L'adoption d'une démarche fondée sur le cycle de vie comme la satisfaction des besoins et priorités des filles et des jeunes femmes profiteront également aux femmes adultes et aux femmes âgées. En autonomisant les filles et les femmes qu'elles deviendront, ce sont des familles et des communautés tout entières qui s'éloignent de la pauvreté et de la faim. Les filles et jeunes femmes instruites gagnent plus d'argent, fondent leur famille plus tard dans la vie et mettent moins d'enfants au monde. Des filles autonomes et instruites deviendront des femmes qui s'investiront dans leur famille et engageront un processus d'éducation et de soins qui interrompra le cycle de la pauvreté et modifiera la perception qu'ont les familles et les communautés des filles : elles ne seront plus considérées comme un fardeau mais appréciées et estimées.

15. On sait donc qu'investir dans les filles est la réponse la plus efficace à de nombreux dilemmes auxquels l'humanité fait face. Pourtant, la réalisation sur le plan international de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des objectifs du Millénaire pour le développement progresse lentement, et dans bien des cas plus lentement encore dès qu'il s'agit des petites filles. Moins d'un demi cent de chaque dollar des États-Unis d'Amérique consacré aux programmes d'aide internationale est directement investi dans les filles.

16. Bien que la violence à l'égard des filles et des femmes soit une priorité du Secrétaire général des Nations Unies et de la campagne « Tous unis pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes » qu'il a lancée, et que son élimination soit reconnue comme essentielle dans le Programme d'action de Beijing, elle demeure épidémique – près de 70 % des femmes et des filles dans le monde souffriront de violence ou de sévices au cours de leur vie.

L'autonomisation des filles par l'éducation non formelle

17. L'Association mondiale des guides et des éclaireuses estime que l'éducation non formelle doit jouer un rôle important dans la manière dont les filles et les jeunes femmes sont instruites et mises en mesure de revendiquer leurs droits. L'éducation non formelle contribue dans une mesure importante au plein développement personnel et social de l'individu.

18. La définition que donne de l'éducation l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) différencie entre éducation formelle, éducation informelle et éducation non-formelle. Cette dernière correspond à une activité éducative organisée en dehors du système formel établi et dont le but est de servir un public identifiable à l'aide d'objectifs de savoir identifiables. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a constaté que l'implication de longue durée dans les organisations de filles a un impact positif sur la participation civique des filles et la résistance aux pressions sociales.

19. Au travers de sa mission visant de permettre aux filles et aux jeunes femmes de réaliser leur plein potentiel en tant que citoyennes du monde, responsables, l'Association mondiale des guides et des éclaireuses place la petite fille au cœur même de la solution. Les programmes d'éducation et de formation aux fonctions d'encadrement, les activités communautaires et les campagnes de sensibilisation touchent aujourd'hui 10 millions de filles et de jeunes femmes, ainsi que leurs communautés, dans 145 pays.

Appel à l'action

20. L' Association mondiale des guides et des éclaireuses lance un appel à la communauté internationale, aux gouvernements nationaux et à la société civile pour qu'ils veillent à ce que les filles et les jeunes femmes deviennent des adultes qui réalisent tout leur potentiel, et souligne qu'ils doivent aller plus loin en matière d'éducation, de formation et d'emploi et dans l'élimination de la violence et de la discrimination à l'égard de la petite fille. Elle prie instamment la communauté internationale, les gouvernements nationaux et la société civile :

- De soutenir les organisations qui prennent une part active à la promotion de l'éducation des filles et des jeunes femmes;
- D'investir dans l'éducation et la formation des filles et des jeunes femmes;
- De renforcer l'engagement politique de donner à l'éducation et à l'emploi des femmes et des filles un rang de priorité plus élevé;
- De promouvoir le droit de toutes les filles à une éducation à tous les niveaux, et l'importance que revêt à parts égales l'éducation pour les filles et les garçons;
- D'introduire des stratégies de réduction de la pauvreté afin de garantir le droit de chaque enfant à l'éducation;
- De veiller à ce qu'aucune fille ne soit exposée à la violence parce qu'elle cherche à s'instruire;
- De veiller à ce que l'environnement pédagogique soit adapté aux filles et qu'elles aient accès à des installations et produits sanitaires;

- D'éliminer la discrimination sexospécifique, notamment par la promotion de programmes éducatifs qui remettent en question les attitudes traditionnelles des hommes et des garçons à l'égard des femmes et des filles;
- D'introduire des programmes d'enseignement qui tiennent compte des spécificités et promeuvent l'égalité des garçons et des filles;
- D'offrir un accès universel à des services de base en matière sociale et éducative;
- De veiller à ce que les filles et les femmes aient accès à une éducation d'ensemble en matière de santé et de droits sexuels et procréatifs;
- De reconnaître l'éducation non formelle en tant que méthode positive d'apprentissage;
- D'appuyer le recours à l'éducation non formelle en tant que moyen d'offrir des conditions d'apprentissage participatif qui promeuvent les représentations positives des filles et des jeunes femmes et offrent aux filles et aux garçons la possibilité de se préparer à la vie active et de prendre des décisions réfléchies;
- De s'engager à accorder un rang de priorité élevé à la question de la violence à l'égard des filles et des femmes, particulièrement à l'égard des fillettes et des jeunes femmes;
- De s'engager à entreprendre des recherches plus avancées sur la violence à l'égard des filles et des jeunes femmes et de veiller à accorder un rang de priorité élevé à ces activités;
- De veiller à la pleine application des lois qui interdisent la violence à l'égard des filles et des femmes.